

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2023**

Le 26 mai à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2^e Adj)
BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - LAPÔTRE Michel - ONIS Quentin
MOISON Sabine

<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
JUSZCZAK Eric LEGENDRE Mickaël (Excusé) LEHUP Elisabeth	BOULAY Christophe LAPÔTRE Daniel Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 7 avril 2023 à l'unanimité

1) CONVENTION ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX PAR LA CCVPO

La CCVPO par délibération du 2 mars 2022 a décidé de prendre en charge l'entretien des espaces verts, le contrôle annuel des installations ainsi que le petit entretien ou réparations simples des jeux des communes.

Sachant, qu'elle a également, par mesure d'équité, décidé la prise en charge d'un espace vert public pour les communes qui n'ont pas d'aire de jeux.

Une conseillère réagit, disant que nous avons justement mis fin à la convention de mise à disposition des aires de jeux en 2022. Cela était indispensable pour que l'on puisse librement installer nos nouvelles aires de jeux.

La nouvelle convention prévoit la tonte des pelouses mais elle a également l'avantage de prendre en charge l'entretien des jeux et la maintenance annuelle qui est obligatoire et qui de ce fait ne sera pas à notre charge.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'entretien des aires de jeux par la CCVPO.

2) RENOUVELLEMENT D'UN BAIL RURAL

Le bail rural de Monsieur Bertrand LAMY renouvelé le 6 juin 2014 prend fin le 5 juin 2023.

M. Lamy a demandé officiellement un renouvellement pour 9 ans dans les mêmes conditions.

Soit les parcelles communales cadastrées D-557 et 558 lieu-dit « les Usages » d'une contenance de 11ha 77a 93ca.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de renouveler le bail rural de M. Lamy dans les mêmes conditions.

3) RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

L'adhésion au service RGPD a été prise en 2018 par délibération.

La délibération contient la désignation d'un DPO (Délégué), ce dernier change au sein d'AGEDI et oblige à reprendre des délibérations lorsque le nom du DPO change.

AGEDI propose de reprendre la délibération en indiquant « Syndicat mixte Agedi » ce qui évitera de reprendre la délibération lorsque le DPO change au sein du service.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de modifier la convention telle que définie ci-dessus et autorise le Maire à la signer.

4) REFERENT DEONTOLOGUE

Un décret du 6 décembre 2022 a introduit une nouvelle disposition consistant à donner la possibilité à tout élu local de consulter un référent déontologue.

Les communes sont tenues de désigner ce référent au 1^{er} juin 2023.

Le référent ne doit pas faire partie du conseil municipal, ni être un agent de la commune.

Il doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences.

Il peut être rémunéré par vacation à hauteur de 80€ par dossier maximum.

Les petites communes ont les plus grandes difficultés à trouver un référent et nous l'avons fait savoir au Sous-préfet.

Après plusieurs questions pour la préparation de ce dossier visant à désigner un référent qui serait mutualisé, nous nous sommes rapprochés du CDG-89 (Centre de gestion) qui ne peut pas exercer cette fonction.

En conséquence, il est impossible de prendre une délibération d'ici le 1^{er} juin et Monsieur Le Maire va poser la question en conseil communautaire, pour trouver une solution et envisager un référent mutualisé.

5) QUESTIONS DIVERSES

5-1 – FETE DES VOISINS

La fête est prévue samedi 3 juin, Françoise DEFELICE, Présidente de l'association LPSA en charge de l'organisation des manifestations du Village, fait un point sur les réservations et l'organisation.

Une cinquantaine de personnes est inscrite.

L'association fournit les frites et les gâteaux apéritif, La Commune offre l'apéritif et le cidre tandis que chacun apporte un plat et de la viande s'il le souhaite. 2 conseillers réagissent sur le fait que la Commune ne prend plus la viande en charge cette année et que cela aurait une incidence sur le nombre d'inscriptions, F. Defelice sait que plusieurs personnes sont absentes ce week-end et que ce n'est pas en lien avec le changement d'organisation. 2 autres conseillers rappellent que le principe de la fête des voisins est basé sur le partage, que la Commune peut aider mais ce n'est pas à elle de prendre en charge.

Il est décidé de maintenir cette organisation pour l'instant.

5-2 – FETE NATIONALE

S'agissant d'une fête nationale officielle, c'est la Commune qui prend en charge cette manifestation. Elle aura lieu le jeudi 13 juillet et débutera par un apéritif à 19h suivi d'une retraite aux flambeaux.

5-3 – RANDONNEE GOURMANDE – Thorigny/La Postolle

Le Maire informe de l'organisation par la Commune de Thorigny et son association ACB st, d'une randonnée gourmande qui aura lieu le dimanche 18 juin et qui passera par La Postolle.

Un stand « Entrées » sera installé sur l'aire de jeux de Vermont et les toilettes de la salle des associations seront mises à disposition des randonneurs.

Il est possible que LPSA soit sollicitée pour aider.

M. Le Maire en saura davantage après une réunion devant avoir lieu ce week-end.

Une communication sera faite via Intramuros avec la mise en ligne du bulletin d'inscription.

5-4 – COLIS DE NOEL

M. Le Maire rappelle que les colis de Noël sont généralement commandés courant août afin de bénéficier des promotions

Lors d'un précédent conseil une conseillère, déçue par le colis de Noël, avait demandé qu'un changement soit envisagé. M. Le Maire n'avait, pour sa part, reçu aucune remarque des habitants.

Deux autres conseillères avaient alors proposé de se renseigner pour la confection d'un colis avec des produits locaux.

Il est finalement décidé de transmettre toutes les propositions de colis émanant des différents fournisseurs à Brigitte BREFORT et Françoise DEFELICE afin de choisir un colis

5-5 – CHANGEMENT DE PRESTATAIRE ESPACES VERTS

Romain LEDOUX arrête son activité, il est venu présenter son successeur et est actuellement en binôme sur la Commune pour lui expliquer le travail. Une nouvelle consultation sera lancée en septembre car le contrat arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

5-6 – MUR CIMETIERE CASSE

Un mur d'angle du cimetière a été cassé par un engin, 2 conseillers vont se charger de sa réparation.

5-7 – DRONE INTERDIT

La semaine dernière, plusieurs habitants ont constaté la présence d'un drone qui survolait voire entré dans leur propriété.

L'auteur n'a pour l'instant pas été identifié mais il est rappelé que cette activité est formellement interdite sans autorisation préalable et qu'une récidive engendrerait des sanctions.

5-8 – RECUPERATEUR D'EAU AU CIMETIERE

M. Le Maire propose aux conseillers d'installer un récupérateur d'eau au cimetière.

L'idée est approuvée, un conseiller va se renseigner pour récupérer un conteneur gracieusement.

5-9 – SMAEP – Régie Eau « Viv'eau »

M. Le Maire annonce que la SMAEP (Syndicat des eaux) va officiellement reprendre la régie eau au 1^{er} octobre 2023 en lieu et place de la SAUR.

5-10 – BUSE Montagne de Grange

La buse installée en haut du village lieu-dit « Montagne de Grange », nécessite des contrôles réguliers opérés par M. Le Maire mais il faut également l'entretenir, Christophe Boulay confirme qu'il peut se charger de l'entretien sans que l'on fasse appel pour l'instant à notre prestataire « espaces verts »